

2.11. La forêt

2.11.1. Caractéristiques générales

La forêt occupe une superficie importante du territoire de la commune de Chiny. La surface couverte par la forêt est de l'ordre de 6.300 ha, soit 55 % de la superficie totale de la commune.

Elle se compose de :

- 53 % de bois publics, soumis au régime forestier, appartenant à la commune elle-même (2.503 ha) ou à d'autres propriétaires publics dont les principaux sont les communes de Florenville (349 ha), d'Herbeumont (269 ha) et d'Aubange (136 ha).
- 47 % de bois appartenant à des particuliers.

La commune de Chiny est propriétaire de 3.165 ha de bois (2.503 sur le territoire communal de Chiny et 662 ha sur le territoire communal de Tintigny).

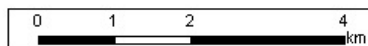
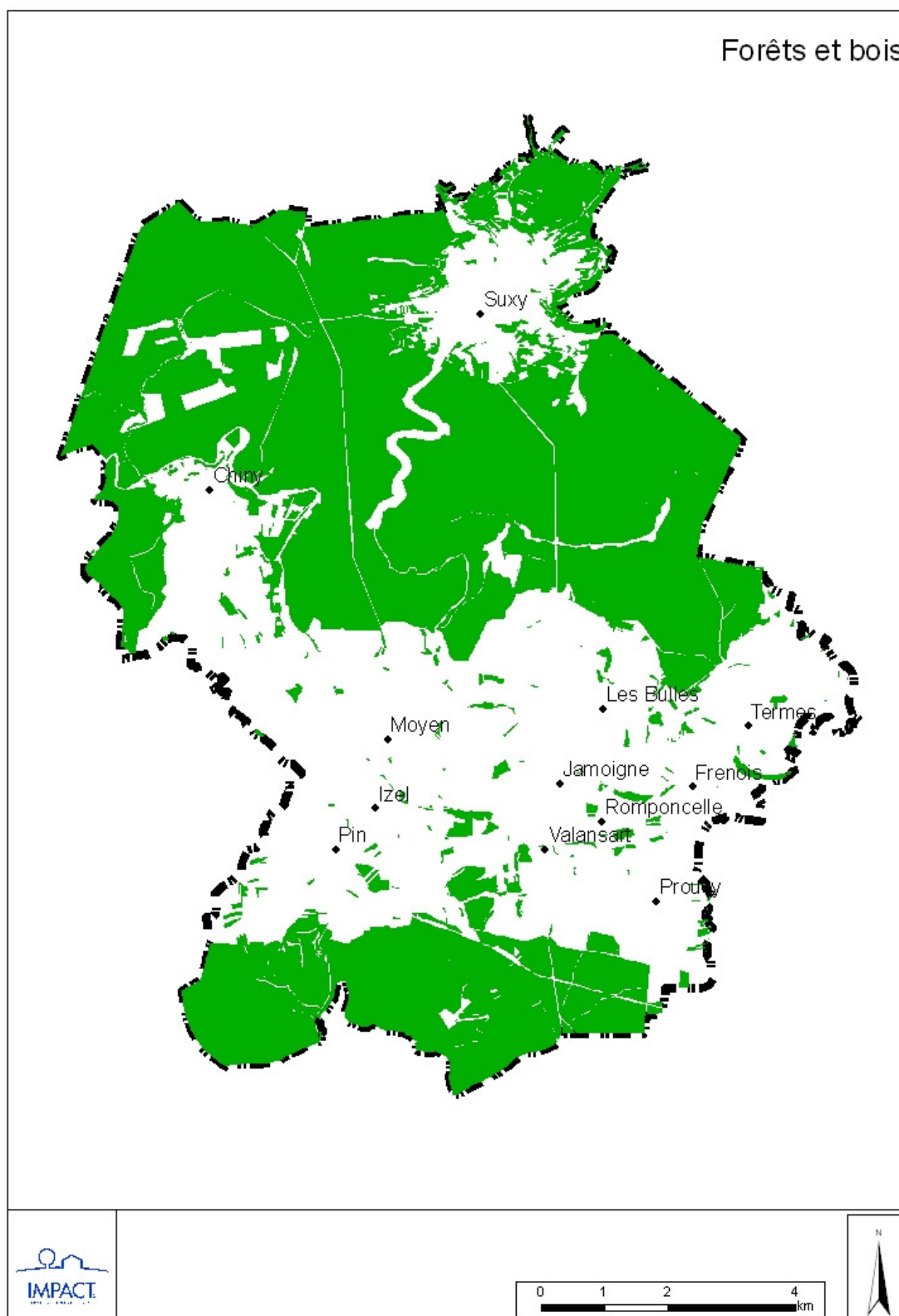
La gestion de la forêt communale incombe à la Division Nature et Forêts (DNF) et plus spécialement aux cantonnements de Florenville (principalement) et de Virton (section de Valansart).

La forêt feuillue occupe 75 % de la surface des bois communaux. Il s'agit de peuplements d'âges multiples où les arbres de toutes dimensions se côtoient et où le sol, rarement nu, est couvert de régénération naturelle. Les essences principales qui forment ces peuplements sont le hêtre (majoritairement), le chêne, le bouleau...

La forêt résineuse représente 25 % de la forêt communale. Les peuplements résineux sont le plus souvent constitués d'arbres du même âge et composés d'une seule essence. Les principales essences rencontrées sont l'épicéa (86 %), le douglas (7 %), le mélèze (4 %), les abies (2 %) et le pin sylvestre (1 %).

Les principaux rôles de la forêt communale sont :

- Economique : la production de bois est importante en tant que source de revenus pour la commune mais également comme pourvoyeur d'emplois locaux.
- Social et récréatif : que ce soit dans un but de promenade, pour faire du jogging ou du VTT, pour cueillir des fleurs, fruits ou champignons, les forêts sont fréquentées tant par les habitants que par de nombreux touristes.
- Cynégétique : cervidés, chevreuils, biches, sangliers et localement mouflons sont les grands gibiers présents dans la forêt communale. La chasse a une fonction de régularisation en vue de respecter l'équilibre entre ces animaux et la régénération des forêts.
- Ecologique : les grands massifs forestiers à forte proportion de forêts feuillues abritent d'innombrables représentants du monde animal et végétal. A côté des espèces courantes, notons la présence de nombreuses chauves-souris, rapaces et le retour récent de la cigogne noire.

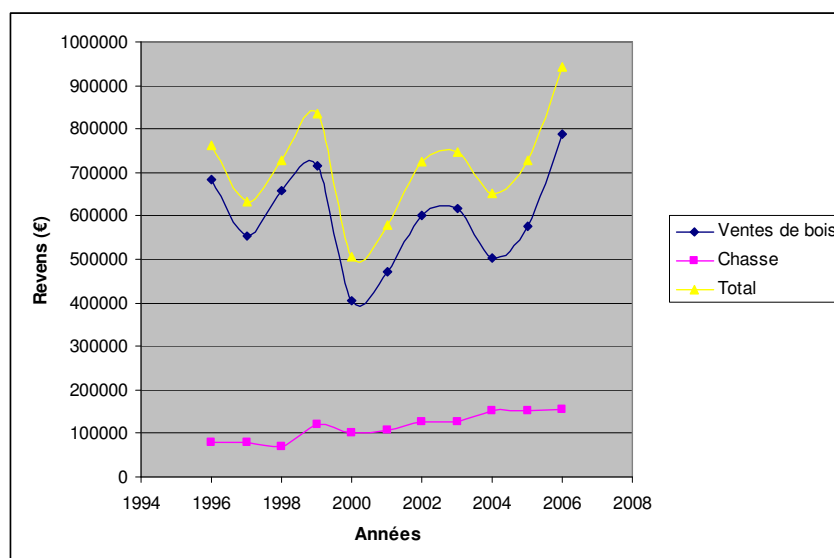


2.11.2. Revenus liés à la forêt

La forêt est une source importante de revenus pour la commune. En 2006, ceux-ci s'élevaient à 942.500 € et sont globalement en augmentation depuis 1996 (+ 23,5 %). Toutefois, leur évolution annuelle est plus contrastée. En effet, il est important de noter qu'en 2000, au lendemain des tempêtes qui avaient sévi en France et en Allemagne, le marché du bois s'est effondré. Les problèmes sanitaires du scolyte (notamment du hêtre) influent également sur les revenus liés à la forêt. La progression des revenus est très importante depuis 2004.

Les revenus sont principalement liés aux ventes de bois (83,5 %). Les revenus provenant des locations de chasse sont moins importants mais en constante augmentation (doublement depuis 1996).

Graphique 1 : Evolution des revenus liés à la forêt



2.11.3. Plan de régénération

Un plan de régénération pour la forêt communale couvrant les années 2007-2016 a été adopté par la commune, sur proposition de la Division Nature et Forêt.

Au cours de l'année 2000, à l'instar de nombreuses autres communes luxembourgeoises, la forêt de la commune de Chiny a été ravagée par le scolyte entraînant le dépérissement du hêtre.

Entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2005, un volume de grume de 44.000 m³ a ainsi été éliminé. Alors que les coupes ordinaires s'élèvent habituellement à 4.300 m³ par an, la commune a été obligée de vendre en chablis (bois de moindre qualité) l'équivalent de 10 années de coupes normales. Si on considère une perte directe de 100 € du m³ de grume, le manque à gagner de la commune peut être estimé à 4.400.000 €, moins le dédommagement du Fonds des Calamités (62.400 €). Les conséquences financières de ce dépérissement affecteront évidemment la forêt pendant plusieurs décennies : après ces ventes massives obligatoires, le volume de vente des coupes de bois feuillus va diminuer sensiblement.

Le plan de régénération va permettre, de manière intelligente et sans déstabiliser l'équilibre écologique, d'augmenter temporairement les coupes dans les gros bois de résineux, et ainsi pallier le manque à gagner pour les finances communales

Si l'on observe attentivement les différents peuplements de la forêt communale, on constate que les résineux occupent une surface totale de 734,55 hectares, soit 26 % de la propriété. Au sein de ces résineux, on remarque une légère accumulation de gros bois âgés de plus de 80 ans (90,82 hectares, soit 12 % du peuplement) et un pic de peuplements d'arbres âgés de 41 à 50 ans.

Au cours des 10 prochaines années, il est donc prévu de programmer plus de coupes dans les résineux afin de maintenir un revenu financier acceptable. Ces coupes de régénération seront également l'occasion de remplacer les bois coupés par du douglas (50 %), du mélèze (15 %) et de l'épicéa (33 %). Elles constitueront également une opportunité, dans les zones à forte pente, en bordure de plans d'eau... de favoriser le retour naturel de la futaie, parsemée de bouleaux, d'aulnes et de chênes.

2.11.4. Ce qu'il faut en retenir

- La forêt couvre une superficie de l'ordre de 6.300 ha (55 % de la superficie totale de la commune) dont 53 % de bois publics. La commune est propriétaire de 3.165 ha (dont 662 sur la commune de Tintigny).
- La forêt feuillue occupe 75 % de la surface des bois communaux. Les essences principales sont le hêtre puis le chêne et le bouleau. La forêt résineuse représente donc les 25 % restants avec comme principale essence l'épicéa.
- Les principaux rôles de la forêt communale gérée par les services de la DNF sont : économique, social, récréatif, cynégétique et écologique.
- Les revenus pour la commune liés à la forêt s'élevaient en 2006 à 942.500 € (dont 83,5 % liés aux ventes de bois). Les revenus issus de la vente des bois est assez aléatoire (scolyte, tempête...) tandis que les revenus provenant des locations de chasse sont en augmentation.
- Pour pallier aux diminutions de revenus liés aux scolytes, un plan de régénération pour la forêt communale couvrant les années 2007-2016 a été établi visant à augmenter temporairement les coupes dans les gros bois de résineux.